

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00417 Numéro SIREN : 442 934 857 Nom ou dénomination : A.R.G.E.
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2022 sous le numéro de dépôt 11921

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.G.E.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : 16 Rue du Golf 21800 QUETIGNY		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 4 4 2 9 3 4 8 5 7 0 0 0 3 2		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31/03/2022	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC
		CX	CQ
		AF	AG
		15 176	12 036
		3 139	
		95 804	95 804
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AJ	AK
		AL	AM
		AN	AO
		AP	AQ
		AR	AS
		1 780	1 780
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	AT	AU
		162 664	103 924
		58 739	
		AV	AW
		AX	AY
		CS	CT
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CB	CC	
	BB	BC	
	BD	BE	
	BF	BG	
	BH	BI	
	4 095	4 095	
TOTAL (II)		BJ	BK
		117 740	161 779
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	BM
		BN	BO
		BP	BQ
		BR	BS
		BT	BU
	CRÉANCES	BV	BW
		BX	BY
		730 774	36 318
	DIVERS	BZ	CA
		344 889	344 889
Comptes de régularisation	CB	CC	
	CD	CE	
	CF	CG	
	940 249	940 249	
	CH	CI	
27 573		27 573	
TOTAL (III)		CJ	CK
		2 215 580	36 318
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Écarts de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA
		2 495 100	154 058
Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an CR
Clause de réserve de propriété :*		Stocks : Non recensée Créances : Non recensée	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.R.G.E.		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)			DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	763 336
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	952 121
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	1 759 458
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 515
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	153 724
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	218 259
	Dettes fiscales et sociales			DY	171 788
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	36 295
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	581 583	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 341 041	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Ecart de réévaluation libre		ID	
		Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	581 583
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 515	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.G.E.				Néant ☐		*		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	370 438	FB		FC	370 438	
	Production vendue { biens * services *	FD	(15)	FE		FF	(15)	
		FG	3 553 897	FH		FI	3 553 897	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 924 320	FK		FL	3 924 320	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	17 631	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	124 704	
	Autres produits (1) (11)					FQ	6 303	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 072 959
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	28 959	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	581 487	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(12 155)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 291 859	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	27 422	
	Salaires et traitements*					FY	637 711	
	Charges sociales (10)					FZ	196 284	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	18 732
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	13 334
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	20 714	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 804 351	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	1 268 608
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	419
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	419	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	419
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	1 269 027

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

Désignation de l'entreprise SAS A.R.G.E.		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 692
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	19 337
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	24 029
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	196
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	50
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	246
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	23 782
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	340 689
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 097 408
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 145 287
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	952 121
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	
		IG	
	(3) Dont {	HP	65 690
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IIX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	43 200
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6 obligatoires A9 Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		196	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		50	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			4 692
Produits des cessions d'éléments d'actif			17 916
Autres produits			1 420
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N Charges antérieures Produits antérieurs	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.R.G.E.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 2 341 042 euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 952 122 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/07/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- **continuité de l'exploitation**
- **permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,**
- **indépendance des exercices.**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an*
- * Installations techniques : 5 à 10 ans*
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans*
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans*
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans*
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans*
- * Matériel informatique : 3 ans*
- * Mobilier : 10 ans*

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, ou une décote directe, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute

Règles et méthodes comptables

est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	95 804			95 804
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 227		9 051	15 176
Immobilisations incorporelles	120 031		9 051	110 980
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 780			1 780
- Installations générales, agencements aménagements divers	33 180	21 869		55 048
- Matériel de transport	18 814	18 289	17 619	19 484
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	84 186	3 946		88 132
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	137 960	44 104	17 619	164 444
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	984	3 112		4 096
Immobilisations financières	984	3 112		4 096
ACTIF IMMOBILISE	258 975	47 215	26 670	279 520

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		44 104	3 112	47 215
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		44 104	3 112	47 215
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	9 051			9 051
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		17 619		17 619
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	9 051	17 619		26 670

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/03/2022
Éléments achetés	95 804
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	95 804

L'entreprise a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 465	1 572		12 036
Immobilisations incorporelles	10 465	1 572		12 036
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 780			1 780
- Installations générales, agencements aménagements divers	26 177	5 040		31 217
- Matériel de transport	18 752	2 637	17 569	3 820
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	59 403	9 484		68 887
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	106 112	17 161	17 569	105 704
ACTIF IMMOBILISE	116 577	18 733	17 569	117 741



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 107 333 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 096		4 096
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	730 775	730 775	
Autres	344 889	344 889	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	27 574	27 574	
Total	1 107 333	1 103 238	4 096
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	751
Fournisseurs - rrr à obtenir	87 207
Intérêts courus à recevoir	89
Total	88 047

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	59 630		59 630		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	59 630		59 630		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			59 630		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 581 583 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 516	1 516		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	218 259	218 259		
Dettes fiscales et sociales	171 789	171 789		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	190 020	190 020		
Produits constatés d'avance				
Total	581 583	581 583		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	153 724			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	30 920
Interets courus à payer	1 516
Dettes provisionnées cp 21	24 365
Dettes provisionnées cp 77	8 194
Dettes provisionnées cp 59	9 530
Autres charges sur cp 21	6 960
Autres charges sur cp 77	2 364
Autres charges s cp 59	2 694
Taxe d'apprentissage	654
Etat - autres charges à payer	3 844
Clients - rrr à accorder	34 929
Total	125 970

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	27 574		
Total	27 574		

 Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/03/2022
chiffre d'affaires agence QUETIGNY	1 553 061
Chiffres d'affaires VANDOUEUVRE LES NANCY	332 451
Chiffre d'affaires VILLENEUVE D ASCQ	984 178
Chiffre d'affaires BOURRON MARLOTTE	801 251
Chiffre d'affaires reversement maintenance et art 9	253 380
TOTAL	3 924 321



A.R.G.E.

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 16 rue du Golf - Bâtiment B - 21800 QUETIGNY

442 934 857 RCS DIJON

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2022**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevant à 952 121,76 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	952 121,76 euros
-------------------------------	-------------------------

Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte "Autres Réserves", de	47 878,24 euros
---	------------------------

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	1 000 000,00 euros
--	---------------------------

Affecté en totalité à titre de dividendes
soit 250,00 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social courant octobre 2022.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 MARS 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 000 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution ; étant rappelé que les revenus sont éligibles à ladite réfaction lorsque le bénéficiaire est soumis à l'impôt sur le revenu et opte pour l'application du barème progressif.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux ;
- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement ;
- conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.



Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

exercice	dividendes	Montant éligible à la réfaction (si le bénéficiaire est soumis à l'impôt sur le revenu et opte pour le barème progressif)
31 MARS 2021	600 000 €	600 000 €
31 MARS 2020	100 000 €	100 000 €
31 MARS 2019	100 000 €	100 000 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 SEPTEMBRE 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

Société METADOSI

